

**PROCES-VERBAL du conseil municipal**  
**04380 Le CASTELLARD-MELAN**  
**Séance du 25.03.2025 à 18H30**

Date de la convocation : 11/03/2025

Sont Présents : Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX, Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE, Cédric BREISSAND

Excusés :

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 30  
Le conseil nomme Olivier RAMBEAUX secrétaire de séance.

.....  
ORDRE DU JOUR

- 1) Validation du conseil municipal du 18 Décembre 2024
- 2) Validation démission du poste 1<sup>er</sup> adjoint
- 3) Vote du compte administratif 2024 et compte de gestion 2024
- 4) Présentation des excédents et affectation des résultats 2024
- 5) Vote des Reste à réaliser 2024
- 6) Vote des Tarifs communaux
- 7) Vote du taux des taxes locales
- 8) Subventions aux associations
- 9) Vote du budget primitif 2025
- 10) Validation devis ADIT 2025 et Pédro CARDUSO
- 11) Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1) Validation du conseil municipal du 18 décembre 2024**

Validé à l'unanimité des présents

**2) Validation démission poste 1<sup>er</sup> adjoint et conseiller municipal**

**D202501 – Réorganisation du Conseil Municipal**

Madame le Maire annonce à son conseil municipal la démission de Madame Elisabeth DUCHATELET aux fonctions de conseillère municipale et 1<sup>ere</sup> adjointe, actée par la préfecture en date du 17 janvier 2025.

Considérant le siège de premier adjoint au maire laissé vacant depuis la démission de Mme Duchatelet

Vu la réorganisation souhaitée par Madame le Maire

Le conseil Municipal décide sur proposition de Madame le Maire après en avoir délibéré :

- Fixe le nombre d'adjoints au maire à un au lieu de deux
- Décide de supprimer le poste de premier adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau selon l'article L-270 du code électoral
- D'accorder au deuxième adjoint passant premier adjoint, la délégation de signature en cas d'absence du maire
- De statuer sur la nouvelle répartition des indemnités des adjoints comme suit :

Maire 12.75 % :	524.09 €
Premier adjoint 4.95% :	203.47 €
Soit un total de	727.56 €

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5**

### 3) D202502 VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2024 du receveur principal qui s'établit comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
- RECETTES :	<b>80 827.68 €</b>
- DEPENSES :	<b>59 430.88 €</b>

<b>Excédent de clôture 2024:</b>	<b>21 396.80 €</b>
----------------------------------	--------------------

<b>INVESTISSEMENT :</b>	
- RECETTES :	<b>93 265.42 €</b>
- DEPENSES :	<b>113 090.10 €</b>

Déficit de clôture : **- 19 824.68 €**  
Excédent d'investissement 2023 reporté : **97 384.20 €**

<b>Excédent de clôture 2024 :</b>	<b>77 559.52 €</b>
-----------------------------------	--------------------

En présence de Madame Le Maire, le compte de gestion du receveur principal du budget de l'année 2024 est approuvé.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5**

Le conseil municipal élit Monsieur Jérôme DENEUVE premier adjoint, pour présider le vote du compte administratif 2024 qui s'établit :

Egale en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement que le compte de gestion 2024.

Hors la présence de Madame le Maire, le compte administratif 2024 du budget principal est approuvé.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 4**

#### **4) D202503 PRESENTATION DES EXCEDENTS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants votés au compte administratif 2024 :

Excédent de fonctionnement : **21396.80 €**  
Excédent d'investissement : **77559.52 €**

L'affectation de l'excédent de l'investissement 2024 est purement reportée à la section investissement 2025 et après délibération, le conseil municipal, décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2024 de 21 396,80€ vers la section de fonctionnement 2025.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5**

**5)** Pas besoin de délibération pour les RAR, le certificat administratif adressé à la trésorerie suffit.

#### **6) D202504 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX**

Après délibérations, le conseil municipal propose pour 2025 les tarifs communaux, soit :

- ✓ **Prix du bois d'affouage**, le stère est à 16 Euros le m3
- ✓ **Tarif et durée des concessions funéraires**, 150 € pour 30 ans

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5**

#### **7) D202505 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Madame le Maire informe le conseil municipal des nouvelles bases d'imposition :

Le foncier bâti passe de **55 601 € à 57 600 €**

Le foncier non bâti de **10 167 € à 10 300 €**

La taxe habitation de **29 267 € à 29 700 €**

En maintenant les taux actuels le montant des produits s'élève à **19048 €**.

Après délibérations, le conseil municipal décide du maintien des taux tels que présenté dans l'état prévisionnel soit :

- Taxe foncière bâti	26,18 %
- Taxes foncières non bâti	27,80 %
- Taxe d'habitation	3,72 %

En tenant compte des :

Allocations compensatrices	319 €
Prélèvements FNGIR	-2 008 €

**Le produit attendu est de 17 359 €.**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5**

## **8) D 202506 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues et les propositions suivantes :

• GDA	<b>120,00 €</b>
• OISDB	<b>50,00 €</b>
• ADMR	<b>100,00 €</b>
• FSL arrondi	<b>40,00 €</b>
• APET (école Thoard)	<b>130,00 €</b>
• LIBERATHOARD	<b>70,00 €</b>
• Ligue 04 contre le cancer	<b>70,00 €</b>
• Comité des fêtes	<b>100,00 €</b>
• Départ retraite Commandant Pompiers	<b>100,00 €</b>
• SDIS de Thoard	<b>70,00 €</b>

Pour un TOTAL de : **850.00 €**

Après délibérations, le conseil municipal approuve les propositions de subventions présentées pour un montant de **850.00 €**, qui sera inscrit au budget primitif.

Concernant la subvention ADMR, madame BARDIN, directement concernée, ne prend pas part au vote. (Contre : 0, Abstention :0, Pour :4)

Concernant la subvention GDA, Monsieur DELAYE et Monsieur BREISSAND directement concernés, ne prennent pas part au vote. (Contre : 0, Abstention :0, Pour :3)

Pour les autres associations :

**Contre :**                **0**        **Abstention :**                **0**                **Pour :** **5**

## 9) D 202507 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

<b>Fonctionnement :</b>	Recettes	<b>100 070.80 €</b>
	Dépenses	<b>100 070.80 €</b>
<b>Investissement :</b>	Recettes	<b>148 714.04 €</b>
	Dépenses	<b>148 714.04 €</b>

Madame le Maire informe son Conseil que le budget comprend au chapitre 65, une dépense prévue pour les admissions en non-valeur d'un montant de 821 €, il s'agit de créances non recouvrées de 1999 à 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide d'inscrire les admissions en non-valeur d'un montant de 821 € au budget 2025

Décide de voter le budget en nature par chapitres :

Chap	Dépenses Fonctionnement	Montant
11	Charges à caractère général	25 050,00 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	18 180,00 €
14	Atténuations de produits	2 208,00 €
23	Virement à la section d'investissement	21 396,80 €
65	Autres charges de gestion courante	31 536,00 €
66	Charges financières	1 400,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	300,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>100 070,80 €</b>
Chap	Recettes Fonctionnement	Montant
_02	Résultat de fonctionnement reporté	21 396,80 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	150,00 €

73	Impôts et taxes	9 790,00 €
731	Fiscalité locale	18 000,00 €
74	Dotations et participations	39 884,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 850,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>100 070,80 €</b>

Dépenses Investissement		
1641	Emprunts en euros	6 552,72 €
2041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments (SDIS Thoard)	20 000,00 €
2112	Terrains de voirie	10 564,52 €
2152	Installations de voirie	14 651,22 €
2183	Matériel Informatique	2 000,00 €
2152	Reste à Réaliser 2024	358,78 €
Chap 21	CHEMINS	10 000,00 €
Chap 21	RENOVATION MUR CIMETIERE	10 000,00 €
Chap 21	RENOVATION GRANGE	38 498,00 €
Chap 21	RENOVATION PARKING MAIRIE	36 088,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>148 714,04 €</b>

Recettes Investissement		
Chap 13	Hors équipement	14 000,00 €
Chap 16	Hors équipement	417,53 €
_001	Solde d'exécution section investissement	77 559,52 €
_021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>21 396,80 €</i>
Chap 13	RENOVATION GRANGE	21 303,19 €
Chap 13	RENOVATION PARKING MAIRIE	14 037,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>148 714,04 €</b>

Décide à autoriser madame le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 %, Investissement : 7.5%

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 5**

#### 10) D202508 Délibération portant sur le devis annuel de l'ADIT

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal d'étudier le devis de l'association ADIT pour l'année 2025 qui s'élève à 3931,61 € TTC, association qui entretient les chemins chaque année.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité des présents le devis proposé et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5**

### **11) D202509 Délibération portant sur le devis de Monsieur Pédro CARDUSO**

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal d'étudier le devis de Mr Pedro Carduso concernant l'entretien des cimetières en dehors des passages de l'ADIT au printemps et à l'automne, pour une somme de 554€

Le conseil Municipal valide à l'unanimité des présents le devis proposé et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5**

### **Questions diverses**

- Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents l'embauche du secrétaire à compter du 01 mars 2025 pour une durée hebdomadaire de 14 heures.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la participation financière de la commune à la construction du centre de secours à Thoard se fera au prorata de sa population DGF (population totale + résidences secondaires = 96 en 2021) multiplié par le montant unitaire de 206,14 €, ce qui se traduit par le montant suivant :  
$$96 \times 206,14 \text{ €} = 19\,789,44 \text{ €}$$
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de placer une rampe au-devant de l'entrée du 1<sup>er</sup> étage de la grange, un devis a été proposé par la SARL SEGOND. Après examen, le conseil municipal valide ce devis.
- Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association des scouts ont demandé d'occuper le terrain de foot à l'occasion d'une manifestation le week-end du 26 et 27 avril 2025. Après examen, le conseil municipal accorde l'autorisation à l'association des scouts d'occuper le terrain à ces dates-là.

- La Foire à la Lavande de Digne-Les-Bains propose comme l'année dernière, un stand de 9 m<sup>2</sup> pour mettre en valeur notre artisanat local du 21 au 24 août prochain. Madame le Maire propose de participer à la manifestation. Le conseil municipal valide la réservation du stand auprès de Provence Alpes Agglo et confie à Madame le maire l'exécution du projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**